

Action non commencée

Action terminée

Action en cours de réalisation

Actions retardées par la COVID-19.

Actions 2018 : 97 % de réalisation. Actions 2019 : 98 % de réalisation

## Plan de mise en œuvre du PMGMR 2018-2023 - Actions prévues en 2020

N°	Action proposée	Indicateur
C2	Élaborer et adopter une politique de gestion interne des matières résiduelles	
C2.2	◦ Installer des équipements de tri dans tous les bâtiments municipaux	
C2.4	◦ Préparer un guide et offrir de l'accompagnement adapté afin de rendre les événements se tenant dans des bâtiments municipaux écoresponsables	
C2.5	◦ S'arrimer à la stratégie interne d'économie d'eau potable afin d'accroître l'accès à l'eau courante et ainsi limiter l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique	
C2.6	◦ Développer une économie circulaire au sein de l'Administration visant la réutilisation/valorisation des matières comme le bois, le verre, les granulats, la terre, les balayures de rue, le mobilier de bureau, etc.	
C4	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à rendre les événements externes pour lesquels la Ville de Québec est partenaire GMR-responsables	
C5	Doter la Ville de Québec d'une stratégie d'économie circulaire et faciliter les initiatives chez les partenaires du territoire	
C6	Participer aux démarches gouvernementales concernant l'écoconception des produits et l'élargissement du Programme de responsabilité élargie des producteurs (REP)	
C8	Valoriser, d'ici au démarrage du centre de biométhanisation, 10 000 tonnes de boues municipales déshydratées par année*	
C10	Favoriser le maintien, la bonification et l'élargissement de la consigne à Québec	
C11	Construire une plate-forme multifonctionnelle pour le transbordement, le stockage et la valorisation des matières résiduelles, puis l'opérer	
C13	Poursuivre la valorisation de la vapeur générée par l'incinérateur des déchets et la promouvoir*	
C14	Ajouter 2 brûleurs au gaz naturel dans chacun des 4 fours de l'incinérateur*	
C16	Poursuivre la recherche et le développement afin de valoriser la totalité des mâchefers (cendres) d'incinération*	

Action non commencée

Action terminée

Action en cours de réalisation

Actions retardées par la COVID-19.

Actions 2018 : 97 % de réalisation. Actions 2019 : 98 % de réalisation

## Plan de mise en œuvre du PMGMR 2018-2023 - Actions prévues en 2020

N°	Action proposée	Indicateur
C17	Mettre à jour et bonifier les plans d'entretien préventif de l'incinérateur et du centre de tri*	
C18	Mener une campagne de mesure de la performance afin d'évaluer l'impact des actions posées sur les fours de l'incinérateur*	
C19	Financer des projets de recherche universitaire afin d'améliorer les pratiques et le potentiel de valorisation des matières	
C20	Implanter un système de suivi & contrôle des opérations de collecte et de gestion des clientèles*	
C21	Éviter de traiter des matières provenant de l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec	
C22	Diminuer l'empreinte carbone des camions de collecte	
A1	Consolider et poursuivre le travail de déploiement du recyclage auprès des industries, commerces et institutions afin d'y intégrer de saines pratiques en gestion des matières résiduelles	
A1.1	◦ Ajouter deux ressources de type inspecteurs	
A1.2	◦ Ajouter un volet formation des employés et gestionnaires d'industries, commerces et institutions à l'accompagnement effectué	
A4	Soutenir financièrement le compostage domestique et communautaire et le vermicompostage	
A5	Octroyer un contrat d'implantation, de gestion et d'entretien de composteurs dans chacun des jardins communautaires présents et à venir sur le territoire	
A6	S'assurer que 100 % des immeubles multilogements non ou inadéquatement desservis le soient	

Action non commencée

Action terminée

Action en cours de réalisation

Actions retardées par la COVID-19.

Actions 2018 : 97 % de réalisation. Actions 2019 : 98 % de réalisation

## Plan de mise en œuvre du PMGMR 2018-2023 - Actions prévues en 2020

N°	Action proposée	Indicateur
A6.2	◦ Visiter les immeubles multilogements et condos déjà équipés pour s'assurer d'un volume de contenant adéquat en vue d'apporter les modifications le cas échéant. Éduquer les propriétaires et les locataires à une saine gestion des matières résiduelles	
A6.3	◦ Identifier les propriétaires d'immeubles pour lesquels les solutions de récupération sont inexistantes et les accompagner afin qu'ils s'équipent dans des délais raisonnables	
A6.4	◦ Acquérir et implanter les contenants associés aux actions A6.2 et A6.3	
A7.1	◦ Produire un guide détaillé, basé sur les meilleures pratiques ici et ailleurs, visant la gestion responsable de résidus de chantier et la déconstruction écologique. S'assurer d'une large diffusion	
A7.2	◦ Travailler avec les responsables des permis pour inclure une section dans le formulaire de demande	
A8	Implanter systématiquement des équipements de tri dans les aires publiques (parcs, bordure de rue, sites touristiques, etc.)	
A10	Construire le centre de biométhanisation et les équipements associés*	
A11	Mener des projets-pilotes pour trouver les meilleurs moyens d'inciter les résidents de tous les secteurs (plex, multilogement, unifamilial, etc.) et les industries, commerces et institutions à participer à la collecte des résidus alimentaires à venir	
A12	Mener une étude de faisabilité visant l'instauration d'une ressourcerie virtuelle à accès public favorisant le réemploi	
A13	Offrir un service de collecte des encombrants inutilisables gratuit aux organismes de charité reconnus	
A14	Analyser et déployer un mandat visant à organiser des journées de collecte de type écocentres mobiles dans les quartiers denses	
A17	Contribuer à l'amélioration de la performance de gestion des matières résiduelles des écoles du territoire	

Action non commencée

Action terminée

Action en cours de réalisation

Actions retardées par la COVID-19.

Actions 2018 : 97 % de réalisation. Actions 2019 : 98 % de réalisation

# Plan de mise en œuvre du PMGMR 2018-2023 - Actions prévues en 2020

N°	Action proposée	Indicateur
R1	Mettre sur pied une équipe de ressources entièrement dédiée à l'information, la sensibilisation et l'éducation	
R2	Donner un mandat d'animation de kiosques de sensibilisation destinés aux aires publiques	
R3	Mettre sur pied un partenariat avec les responsables des écoles Brundtland afin de développer un programme de formation d'ambassadeurs en milieu scolaire, via la création de comités "verts" (composés d'adultes et d'enfants)	
R4	Faire des représentations auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obliger la gestion des matières résiduelles dans tous les établissements d'enseignement	
R5	Donner un mandat pour rejoindre certains publics spécialisés (personnes âgées, étudiants CEGEP/universités, nouveaux arrivants, etc.)	
R6	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur le gaspillage alimentaire	
R9	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la réduction à la source, le réemploi, la consommation responsable, l'herbicyclage et le feuillicyclage	
R10	Mener une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation sur la collecte et la biométhanisation des résidus alimentaires	
R11	Rappel des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation précédentes	
R12	Ajouter deux ressources en inspection afin d'accentuer les actions de suivi et de contrôle sur le territoire	
R13	Réaliser une revue des pratiques existantes ici et ailleurs afin de trouver la meilleure façon d'instaurer des mesures incitatives adaptées au mode de collecte par sacs des résidus alimentaires	
R14	Développer et déployer en milieu scolaire une exposition itinérante interactive sur la gestion des matières résiduelles	

Action non commencée

Action terminée

Action en cours de réalisation

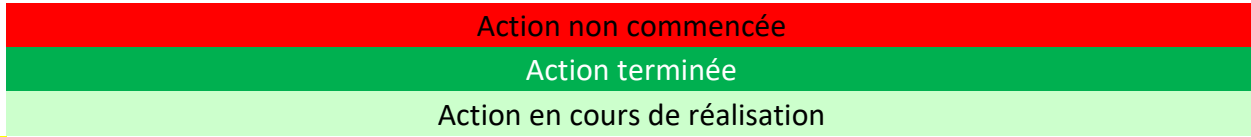
Actions retardées par la COVID-19.

Actions 2018 : 97 % de réalisation. Actions 2019 : 98 % de réalisation

## Plan de mise en œuvre du PMGMR 2018-2023 - Actions prévues en 2020

N°	Action proposée	Indicateur
R15	Mener une campagne de sensibilisation visant à inciter les commerçants à donner leurs invendus et retours de marchandise à des organismes de charité	
R16	Soutenir financièrement les organismes travaillant à diminuer le gaspillage alimentaire sur le territoire	
R17	Souligner et reconnaître les efforts et les performances des citoyens et des industries, commerces et institutions du territoire afin de leur donner de la visibilité et susciter l'émulation auprès de leurs pairs	
R18	Diffuser des chroniques sur la gestion des matières résiduelles en continu, toute l'année	
R19	Interdire le dépôt d'équipements électriques et électroniques et autres produits sous responsabilité élargie des producteurs dans la collecte des encombrants	
R20	Réaliser une étude visant à identifier les matières reçues à l'incinérateur qui ont un impact négatif important sur les émissions atmosphériques afin de sensibiliser spécifiquement la population par la suite	
R21	Modifier la réglementation afin d'obliger les promoteurs à prévoir des endroits adaptés pour la gestion des matières résiduelles dans leur plans de construction d'immeubles	
R22	Mesurer l'impact et l'efficacité des actions de communication effectuées sur une base régulière et corriger les façons de faire le cas échéant	
R23	Mettre sur pied un processus de rétroaction directe et systématique auprès des responsables de chargements contaminés au centre de tri	
R24	Aménager les installations de traitement existantes et à venir de façon à permettre les visites de publics de tous âges. Organiser de telles visites par la suite*	
R25	Développer un programme d'ambassadeurs pour la saine gestion des matières résiduelles dans les immeubles multilogements et condos	
R26	Mener des caractérisations afin d'évaluer la performance des actions mises sur pied	

**69%** des actions prévues en 2020 sont en cours ou terminées



Actions retardées par la COVID-19. Actions 2018 : 97 % de réalisation. Actions 2019 : 98 % de réalisation

# Plan de mise en œuvre du PMGMR 2018-2023 - Actions prévues en 2020

N°	Action proposée	Indicateur
R27	Modifier et appliquer la réglementation afin d'obliger la récupération des matières recyclables sur l'ensemble du territoire pour toutes les clientèles	
R28	Réglementer afin de contrôler l'installation et la gestion des cloches de récupération de textiles sur le territoire afin d'assurer que les dons servent réellement aux personnes défavorisées de la communauté de la grande région de Québec	